

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire (no 3) du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 16 décembre 2014** à 19h57, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale, Jeanne Briand, greffière et Stéphanie Martin, trésorière

\*\*\*\*\*

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié par la greffière le 9 décembre 2014 à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2014-12-362

**RÈGLEMENT NO 516 – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 – ADOPTION**

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil du 11 novembre 2014;

La greffière a procédé à une lecture du présent règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu majoritairement d'adopter le règlement no **516** intitulé « Règlement sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2015 ».

Monsieur le conseiller Sylvain Lemire s'oppose à cette résolution.

ADOPTÉE

2014-12-363

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2014-22: LOT 2 070 419 (4, 99<sup>E</sup> AVENUE)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2014-22 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le dossier a été bien étudié par les membres du Comité;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure no 2014-22, lot 2 070 419 (4, 99<sup>e</sup> Avenue) à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 4,15 mètres au lieu des 5,32 mètres prescrits à la réglementation pour une section de 6,95 mètres de largeur; dont la superficie empiétant dans la marge dérogatoire représente 41 % de la superficie au sol de la construction existante au lieu de 25 % prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

**2014-12-364 AUTORISATION DE DÉPENSE-RENOUVELLEMENT ASSURANCES 2015**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que le portefeuille des assurances générales et responsabilité de la Ville, pour la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, soit renouvelé auprès de **BFL CANADA INC.**, pour la somme de **96 190 \$**, plus taxes, répartie de la façon suivante :

|                                    |                  |
|------------------------------------|------------------|
| Domage aux biens                   | <b>30 124 \$</b> |
| Bris des équipements               | <b>1 401 \$</b>  |
| Délits                             | <b>2 195 \$</b>  |
| Responsabilité civile générale     | <b>31 775 \$</b> |
| Responsabilité civile excédentaire | <b>4 174 \$</b>  |
| Automobile des propriétaires       | <b>4 720 \$</b>  |
| Assurance fiduciaire               | <b>2 867 \$</b>  |
| Responsabilité pollution           | <b>3 000 \$</b>  |
| Responsabilité municipale          | <b>15 934 \$</b> |

Que cette dépense soit puisée dans le budget d'opération et répartie dans les postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

Dépôt du procès-verbal du 10 décembre 2014 du Comité consultatif d'urbanisme.

**PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS**

**2014-12-365 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement de lever la séance à 20h05.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Jeanne Briand  
Greffière